

Règlement de participation au jeu concours Noël 2013

Article 1. SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société Relais L'Occitane (ci-après « **L'Occitane** » ou « **Relais L'Occitane SARL** »), société à responsabilité limitée immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Manosque sous le numéro 317 097 350, dont le siège social est situé ZI St Maurice 04 100 Manosque (ci-après « **L'Occitane** ») organise du 4 novembre 2013 (18 heures) au 7 janvier 2014 (18 heures) inclus dans les conditions ci-après définies, un jeu depuis le site Internet L'Occitane en Provence à l'adresse suivante : www.loccitane.ch (ci-après le « **Site** »).

Article 2. LES PARTICIPANTS

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, disposant d'un accès Internet résidant en Suisse à l'exclusion des collaborateurs et du personnel de L'Occitane et de leurs familles respectives ayant participé directement ou indirectement à son organisation (ci-après « Participant(s) »).

Article 3. MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation au jeu se déroulera du 4 novembre 2013 (18 heures) au 7 janvier 2014 (18 heures) inclus.

Le Participant au Jeu devra sélectionner 3 coffrets cadeaux proposés sur le Site.

Pour participer au Jeu, les participants devront pendant cette période procéder aux étapes suivantes :

1. Se connecter sur le Site,
2. Sélectionner 3 coffrets cadeaux parmi ceux proposés et suivre les étapes du parcours,
3. Remplir le formulaire en y indiquant leur nom, prénom, adresse email,
4. Accepter le règlement du jeu,
5. Valider

Ces étapes valident automatiquement la participation au Jeu.

Toute participation se fait par voie électronique à l'exclusion de tout autre moyen. Par conséquent, aucune participation par courrier postal ne sera prise en compte.

Toute inscription ne comportant pas l'intégralité des informations requises pour l'inscription sera invalide.

La participation pourra s'effectuer jusqu'à la date de clôture soit jusqu'au 7 janvier 2014 (18 heures) inclus.

Une seule et unique participation par personne sera prise en considération (un seul et unique Compte L'Occitane par personne est accepté)

Le Participant s'engage à transmettre des informations exactes. En cas d'infraction à cet engagement, la participation pourra être annulée avec effet rétroactif, sous réserve des autres droits de L'Occitane. En cas de changement de toute donnée personnelle, le Participant devra communiquer ses nouvelles coordonnées par email à l'adresse suivante : contact@loccitane.fr

Chaque Participant bénéficiera d'une offre lui permettant d'acquérir 1 Gel Douche Spontané 75ml d'une valeur de CHF8 OU 1 Gel Douche Universel 75ml d'une valeur de CHF8 OU 1 Gel Douche Captivant 75ml d'une valeur de CHF8 OU 1 Gel Douche Ravissant 75ml d'une valeur de CHF8 OU 1 Gel Douche Fleurs Merveilleuses 75ml d'une valeur de CHF8 OU 1 Gel Douche Cerisier Papillon 75ml d'une valeur de CHF8 (suivant les stocks disponibles), pour tout achat :

- dans une des boutiques physiques L'Occitane participantes (liste des boutiques participantes www.loccitane.ch/boutique/maillingfr) sur présentation de l'e-mail de confirmation de participation au Jeu,

- sur la boutique en ligne du site www.loccitane.ch en saisissant le code communiqué sur l'e-mail de confirmation dans la case promotionnelle du panier désignée à cet effet.

Article 4. DESIGNATION DES GAGNANTS

Chaque Participant est virtuellement numéroté suivant son ordre d'inscription au Jeu : le premier Participant inscrit sera le Participant N°1, le deuxième N°2 et ainsi de suite (ci-après « Numéro Participant »)

Avant le commencement du Jeu, L'Occitane détermine au hasard les cinq Numéros Participants qui seront déclarés « Numéros Gagnants » sans que ces derniers ne fassent l'objet d'une quelconque communication auprès des Participants.

Les Participants qui correspondront aux Numéros Gagnants seront donc désignés comme Gagnants au Jeu et en seront instantanément informés dès qu'ils auront procédé à la validation de la 5^{ème} étape.

Du 4 novembre 2013 (18 heures) au 7 janvier 2014 (18 heures) 5 (cinq) Participants seront désignés Gagnants et remporteront chacun les trois coffrets qu'ils auront préalablement sélectionnés lors de l'étape 2 de leur inscription au Jeu **Article 5**.

DESIGNATION DU CADEAU

Chaque Gagnant se verra attribuer le lot suivant :

3 (trois) x 1 Coffret Cadeau L'Occitane sélectionnés lors de l'inscription à l'étape 2 du Jeu.

Article 6. REMISE DU CADEAU

Les cinq (5) Gagnants recevront les modalités d'envoi de leurs Cadeaux par email et ensuite par le Service Clients (à l'adresse email renseignée au moment de leur inscription ou celle mentionnée ultérieurement au service consommateur en cas de changement) au plus tard le 28 janvier 2014 (minuit) inclus. Chaque Gagnant devra répondre au courriel en indiquant son adresse postale.

Chaque Gagnant devra impérativement répondre dans un délai de 72 heures à réception du courriel. L'Occitane fera parvenir le Cadeau à l'adresse postale indiquée par le Gagnant.

En cas de retour de l'email ou de l'envoi postal, pour cause d'adresse erronée et/ou changement d'adresse ou pour tout autre cas fortuit, le Cadeau ne sera pas attribué et ne pourra en aucun cas être réclamé ultérieurement. Il restera la propriété de la société organisatrice.

L'Occitane ne saurait être tenue pour responsable si une tierce personne intercepte l'email et s'attribue le Cadeau.

Article 7. RESPECT DU REGLEMENT

Toute violation, frauduleuse ou non, établie ou présumée, laissée à l'appréciation raisonnable de l'Occitane aux dispositions du présent règlement entraînera la radiation d'office du Participant et notamment des personnes qui se seront inscrites plus d'une seule fois ou sous des pseudonymes différents, ou qui auront employé tout autre moyen frauduleux dans le but de fausser leur participation.

L'Occitane se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des Participants. Toute indication d'identité ou d'adresse fausses entraîne l'élimination de la participation.

L'Occitane se réserve, à sa convenance, le droit de radier le(s) Participant(s) n'ayant pas respecté une ou plusieurs des obligations fixées par le présent règlement (fausse adresse email, adresse email multiples pour un même Participant, fraude avérée ...), sans avoir à prévenir le(s) Participant(s) fautif(s).

L'Occitane se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire.

En cas de fraude ou de tentative de fraude avérée de la part d'un Participant, L'Occitane se réserve le droit de ne pas lui attribuer le Cadeau, sans préjudice des autres droits de L'Occitane.

Article 8. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Tout traitement des informations personnelles communiquées dans le cadre de la participation est effectué sous la responsabilité de la société française, Relais L'Occitane SARL. Les données personnelles recueillies à l'occasion de la participation (prénom, nom, adresse postale, adresse email) sont nécessaires pour l'attribution des Cadeaux. Elles pourront être utilisées par L'Occitane pour informer les Participants des modalités de remise du Cadeau. Elles seront également utilisées pour l'envoi d'informations et d'offres commerciales sur la marque L'Occitane aux seules personnes ayant coché le case correspondante (*Je souhaite recevoir les offres exclusives de L'Occitane*). Les informations communiquées dans le cadre de la participation vont être enregistrées dans les fichiers de L'Occitane répertoriant des données à caractère personnel.

Conformément aux dispositions légales, toute personne figurant dans ces fichiers dispose du droit de s'opposer, sur demande et gratuitement, à l'enregistrement dans un fichier des données la concernant envisagé à des fins de direct marketing et d'un droit d'accès et de rectification des dites données, qu'elle peut exercer en s'adressant à l'adresse emailservice_consommateurs@loccitane.fr ou à l'adresse postale suivante :

Relais L'Occitane
Service Clients
108 rue de Richelieu 75002 Paris

Article 9. REMBOURSEMENT DES FRAIS

Tout Participant a la possibilité de se faire rembourser les frais de participation au Jeu, dans les conditions ci-après définies.

Sous réserve du respect des conditions fixées ci-après, les frais de la communication locale correspondant à cinq (5) minutes de connexion (tarif de la communication locale heure pleine de l'opérateur téléphonique du Participant) nécessaires au Participant pour déposer ses coordonnées pour participer au Jeu, seront remboursables sur simple demande écrite à l'adresse postale indiquée ci-dessous à raison d'une seule demande par foyer (même nom, même adresse), de même que les frais d'affranchissement de cette demande (sur la base du tarif lent en vigueur 20g).

Relais L'Occitane
Service Clients
108 rue de Richelieu 75002 Paris

Cette demande devra être envoyée par courrier postal uniquement au plus tard dans les deux mois suivant la date de clôture des participations au Jeu, à savoir le 7 mars 2014 (minuit) inclus, le cachet de la poste faisant foi. Il est expressément précisé qu'aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte.

Pour être prise en compte, cette demande devra impérativement comprendre :

- Le nom, le prénom, l'adresse postale et l'adresse email du Participant,
- Une photocopie de sa carte d'identité,
- La date et l'heure de sa participation,
- Une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Aucune participation ne sera remboursée dans le cas où l'un des éléments ou informations susmentionnés venait à manquer.

Toutefois, tout accès au Jeu effectué sur une base gratuite ou forfaitaire (au moyen d'une connexion par câble, ADSL, Wi-Fi ou liaison spécialisée...) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où le fait pour le Participant de se connecter au Site et de participer au Jeu ne lui aura occasionné aucun frais ou débours spécifique.

Par ailleurs, un quelconque remboursement ne peut, par définition, intervenir, que s'il y a eu un débours réel de la part du Participant sous peine de poursuites.

L'Occitane se réserve le droit d'effectuer toute vérification qu'elle estimerait utile et de demander tout justificatif.

L'Occitane ne sera pas responsable des frais engagés à l'occasion d'une participation non-valide. En cas de litige, un justificatif d'identité pourra être demandé.

Les frais de connexion et d'affranchissement pour cette demande seront remboursés par chèque exclusivement dans les dix jours (10) suivant la réception de la demande, sur la base du tarif lent « lettre » (20g) en vigueur.

Seul le titulaire de l'abonnement de la ligne téléphonique ou de l'accès Internet (dont les noms et prénom figurent sur la facture jointe) ayant permis l'accès et la participation au Jeu pourra demander le remboursement des frais de participation.

Article 10. LIMITE DE RESPONSABILITÉ

L'Occitane ne saurait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation, notamment pour les cas où le Site serait indisponible.

La participation sur le Site implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, les risques de perturbation ou encombrement du réseau et les pertes de données. L'Occitane décline également toutes responsabilités liées aux conséquences de la connexion des Participants.

L'Occitane ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du Site pour un navigateur donné et, d'une manière générale, de toute anomalie fonctionnelle informatique ou du réseau Internet. A ce titre, aucun dédommagement ne pourra être demandé par les Participants.

Plus généralement, L'Occitane dégage toute responsabilité concernant notamment :

- tout dommage occasionné par les services consultés sur le Site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur le Site ;
- tout défaut de transmission et/ou de réception de toute donnée et/ou information sur l'internet mobile ;
- toute perte de tout courrier électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée à l'occasion de la participation ;
- tout défaut de fonctionnement de tout logiciel, et notamment du Site ;
- tous dommages ou dysfonctionnements conséquences de tout virus, bug informatique, anomalie et défaillance technique ;
- tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant;
- toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer ou ayant endommagé le système d'un Participant.

Les Cadeaux ne sont en aucun cas remboursables ou échangeables sous quelque forme et pour quelque cause que ce soit. Aucun échange ne pourra être effectué, que ce soit contre une somme d'argent équivalente à la valeur du Cadeau ou contre un Cadeau ou des produits de même valeur.

En cas d'impossibilité de remise du Cadeau, notamment en cas de rupture de stock, l'Occitane se réserve le droit de remplacer le Cadeau par un Cadeau ou des produits de même valeur, sans que cette substitution ne puisse donner lieu à une quelconque réclamation. Aucune réclamation ni aucun recours relatif au Cadeau ou à son attribution ne pourra être adressée à L'Occitane.

L'Occitane ne saurait encourir une responsabilité quelconque et notamment sa responsabilité ne pourra être recherchée dans l'hypothèse où, pour une raison quelconque, la participation devait être modifiée, reportée, interrompue ou annulée. Des avenants à ce règlement peuvent éventuellement être publiés notamment en cas de force majeure. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

La participation sera annulée en cas de force majeure, sans que les Participants ne soient en droit de réclamer un quelconque dédommagement à ce titre.

Article 11. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.

Article 12. LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi suisse. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement, à défaut d'un accord à l'amiable, sera soumis aux tribunaux compétents.

